



Association canadienne pour les Nations Unies – Grand Montréal
United Nations Association in Canada – Greater Montréal

LE RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT EN COLOMBIE, AU GUATEMALA ET EN HAÏTI

Conférence publique

AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA

Me Pascal Paradis, directeur général
Mme Francine Néméh, chargée de projet Haïti

Le mardi 1^{er} mars 2011 à 18h, accueil dès 17h30

**Université McGill, Faculté de droit, Salle du Tribunal École Maxwell-Cohen, 3660 rue Peel,
Montréal.**

AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA (ASFC) a pour mission, dans l'esprit de la DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME de 1948, de contribuer au renforcement de la primauté du droit et de la bonne gouvernance dans les pays en voie de développement ou en situation de crise, en partenariat avec les acteurs locaux.

Les conférenciers feront un bref historique d'ASFC et présenteront ses projets en cours dans trois pays. En Colombie, auprès des communautés indigènes; au Guatemala, pour la sûreté des défenseurs des droits de la personne et des agents de la justice; en Haïti, pour l'enseignement, les conseils aux institutions juridiques de base notamment sur les droits de propriété, l'état civil, les successions et les modes alternatifs de règlement des litiges. Il sera aussi question, pour un avocat du Québec: des modalités pour plaider auprès d'un tribunal pénal international; de contribuer son aide au système de droit d'un pays - ententes avec les barreaux locaux, les ministres de la justice nationaux et autres.

Entrée libre sur inscription obligatoire avec la mention «conférence 1^{er} mars 2011» à

acnu.sec@uqam.ca ou tel. 514-987-3000, poste 7621

Allocutions en français suivies d'une période de questions en français et en anglais

La conférence sera enregistrée par le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD) et diffusée sur son site et celui de l'ACNU-Grand Montréal.

L'ACNU-Grand Montréal est une association dédiée à faire connaître la vaste œuvre, les idéaux et les programmes des Nations Unies, de ses organes, commissions et agences spécialisées, dont les buts et les principes sont exprimés dans la Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945.

La présentation de cette conférence a été rendue possible grâce à la généreuse collaboration du Centre de développement professionnel de la Faculté de droit de l'Université McGill.

www.acnugrandmontreal.com / acnu@uqam.ca



CENTRE COLLÉGIAL DE DÉVELOPPEMENT
DE MATÉRIEL DIDACTIQUE

